

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 02.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 FEVRIER 2024

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 17
- Votants : 18 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le cinq février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

**Représenté :** GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

#### **ORDRE DU JOUR : Marché de fourniture d'un véhicule pour les déchetteries**

Dans la perspective d'optimisation du service de gestion des déchetteries, il est proposé d'acquérir un véhicule de type utilitaire doté d'une benne fermée pouvant basculer au sol avec un système ampli roll. Ce véhicule permettrait aux agents qui travaillent sur les déchetteries de charger et décharger du matériel, ainsi que de rationaliser les déplacements pour les petits travaux, les réparations et/ou les entretiens annexes.

Le coût de cette opération est estimé à 70 000 € HT (soit 84 000 € TTC).

L'achat et la livraison de ce véhicule nécessitent le lancement d'une consultation en procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire :

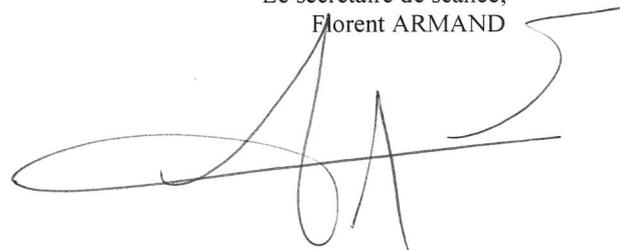
- approuve le lancement d'un marché pour l'acquisition d'un véhicule destiné aux déchetteries ;
- autorise le Président à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, selon lui ou le Vice-Président délégué, et en application des critères énoncés dans la règlement de consultation ;
- autorise le Président à signer et notifier le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Armand', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Publiée le : 15 FEV. 2024